

Département du Val-d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Montmorency
Réf : AL/VRK
N°2026-10

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026/10 **Portant délégation de fonctions à Madame Cécile JUDE** **Troisième adjoint au maire**

Le Maire d'Andilly (Val-d'Oise),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 permettant au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU la délibération n°DL2026-03-09 fixant à six le nombre des adjoints au maire ;

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026 ;

VU le tableau du Conseil municipal ;

VU l'arrêté n°2026/07 en date du 23 mars 2026 portant délégation aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

Considérant que le maire a le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du conseil municipal ;

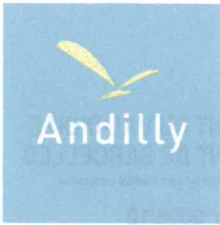
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de fonction à Madame Cécile JUDE, 3^{ème} adjoint au maire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1.

Je donne délégation permanente à Madame Cécile JUDE, 3^{ème} adjoint au maire, à l'effet :

- d'autoriser le transport de corps d'une personne décédée soit dans un autre lieu que son domicile, de ce lieu à son domicile ou à la résidence d'un membre de la famille ; soit sur la voie publique ou dans un autre lieu ouvert au public, de ce lieu à la morgue ou à la chambre funéraire, sauf lorsque le transport est requis par les autorités de police ou de gendarmerie ;
- D'autoriser la fermeture de cercueil et les soins de conservations de corps ;
- D'autoriser la crémation ;



ARTICLE 2.

Il est donné sous ma surveillance et ma responsabilité délégation de fonction à Madame Cécile JUDE, 3^{ème} adjoint dans les domaines de la **coordination et la performance de l'action municipale**, et notamment :

- La communication municipale interne et externe et notamment les relations extérieures avec les partenaires institutionnels, la définition du plan et la refonte des outils de communication ; les publications et communications municipales ; les relations avec la presse.
- La coordination des élus et l'appui organisationnel auprès des élus ;
- Assurer le lien entre les élus, les services et les citoyens ;
- La définition de la politique en matière d'amélioration continue de l'action publique (numérique, data, simplification des démarches) ;
- Les actions de formation des élus ;
- La mise en place d'actions de sensibilisation auprès de la population ;

Elle assurera dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la commune, avec le concours des services municipaux concernés, pour notamment :

- Mettre en place les politiques publiques de la ville, les actions et programmes dans chacun des domaines de sa délégation ;
- Représenter la ville auprès des partenaires institutionnels, organismes et associations afférents aux différents secteurs de sa délégation ;
- Coordonner, fixer et suivre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation des actions et programmes de sa délégation ;
- Être l'interlocutrice des habitants et des usagers pour toutes questions en lien avec les domaines de sa délégation ;
- Définir les orientations permettant de proposer les budgets des services de sa délégation ;

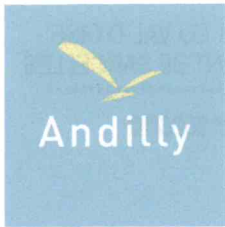
ARTICLE 3.

Je donne également délégation à Madame Cécile JUDE, 3^{ème} Adjoint au maire, pour signer :

- Les correspondances courantes dans les domaines délégués.
- L'engagement par bon de commande des dépenses courantes relatives à sa délégation dans la limite d'un montant maximum de 2 000 € H.T.

ARTICLE 4.

La présente délégation étant consentie sous ma responsabilité et sous ma surveillance, le délégataire me rendra compte, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre. La présente délégation ne fait pas obstacle à l'exercice personnelle de ma compétence pour signer les actes et intervenir dans les domaines mentionnés aux articles 2 et 3 et entrant dans le champ de la présente délégation.



ARTICLE 5.

Le présent arrêté sera :

- Transmis au représentant de l'Etat dans le département
- Notifié au délégataire
- Affiché en mairie
- Publié sur le site internet de la commune.

Ampliation sera remise à Madame la Comptable publique, responsable du service de gestion comptable de Montmorency

Fait à Andilly, le 23 mars 2026

Le Maire,

Alexandre LEGAL



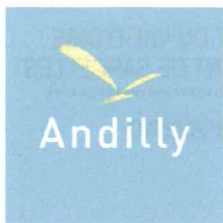
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La présente décision a été transmise en Préfecture le ...24.03.2026 et a été notifiée à l'intéressée le ...24.03.2026

Signature de l'intéressée

Le Maire
Alexandre LEGAL





SIGNATURES ET PARAPHS DU MAIRE ET DU TROISIEME ADJOINT AU MAIRE
ANNEXE A L'ARRETE DU MAIRE N° 2026/10

Nom Prénom	Fonction	Paraphe	Signature
LEGAL Alexandre	Maire		
JUDE Cécile	3 ^{ème} Adjoint au Maire	CJ	

